

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Messieurs BESSE Hubert, BESSE Kevin, CASTANG Jean-Claude, COUTOU Anthony, Mme COOLEMAN Colette, Messieurs LACOSTE Alexandre, LAYMOND Éric, MARTIN Patrick, VEYSSIERE Xavier.

**Absents excusés** : Messieurs TRAVERT Rodolphe, KOEGLER Jean (pouvoir donné à MARTIN Patrick)

**Absents** : 0

**Pouvoirs** : M. KOEGLER Jean donne pouvoir à M. MARTIN Patrick

M. MARTIN Patrick est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mai 2024**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité ; il est signé en séance.

**2/ Tours de garde des élections législatives des 30/06 et 07/07**

**ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024**

	Dimanche 30 juin	Dimanche 7 juillet
08h00-11h30	COUTOU Anthony LAYMOND Eric MARTIN Patrick	COUTOU Anthony LAYMOND Eric MARTIN Patrick
11h30-14h30	BESSE Kevin CASTANG Jean-Claude COOLEMAN Colette	CASTANG Jean-Claude LACOSTE Alexandre TRAVERT Rodolphe
14h30-18h00	BESSE Hubert KOEGLER Jean VEYSSIERE Xavier	BESSE Hubert KOEGLER Jean VEYSSIERE Xavier

### **3/ Proposition d'acquisition de parcelles en vue d'y aménager un parking communal**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été informée par l'office notarial de Maître Romain au Buisson de Cadouin qu'une parcelle comprise dans le périmètre de préemption urbain est à vendre.

Les élus mènent depuis plusieurs mois une réflexion quant à la recherche d'un terrain vacant afin d'y aménager un parking municipal près de la Place de la Bastide.

Cette parcelle cadastrée section B numéro 1093 d'une superficie de 483m<sup>2</sup>, accessible depuis la Promenade de la Fond de la Ville répond à ces critères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée
- De proposer l'acquisition de la parcelle voisine cadastrée section B numéro 1090 d'une superficie de 877m<sup>2</sup>.

### **4/ Proposition d'acquisition de chemins communaux par une administrée.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une demande d'acquisition de chemins communaux par Madame LAAN.

Au cours des débats les conseillers ont rappelé que, par principe, la commune ne souhaite plus vendre de chemins communaux ;

-Chemin menant du Placial à l'Allée de Sautet : impossibilité pour les propriétaires d'accéder à leurs parcelles si le chemin est vendu,

-Chemin du Vieux Pont : la demande n'est pas retenue, l'administrée n'étant pas riveraine de la voie les conseillers ont trouvé incompréhensible la demande d'achat.

### **5/ Questions diverses**

**Pas de questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.**

**Signatures :**

LACOSTE Alexandre

MARTIN Patrick

